Informations de base

2005/0095(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord CE/Canada: transport aérien et respect de la vie privée, transfert des données sur les informations anticipées sur les voyageurs (API) et sur les dossiers passagers (PNR) **Subject** 1.20.09 Protection de la vie privée et des données 3.20.01 Transport aérien de personnes et frêt 3.20.15.02 Coopération et accords de transport aérien **Zone géographique** Canada	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	IN 'T VELD Sophia (ALDE)	13/06/2005

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission pour avis sur la base juridique	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Affaires juridiques	MEDINA ORTEGA Manuel (PSE)	20/09/2004

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2674	2005-07-18

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Relations extérieures	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/05/2005	Publication de la proposition législative	COM(2005)0200	Résumé
22/06/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/07/2005	Vote en commission		
04/07/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0226/2005	
07/07/2005	Décision du Parlement	T6-0294/2005	Résumé
07/07/2005	Résultat du vote au parlement		
18/07/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/07/2005	Fin de la procédure au Parlement		
21/03/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/0095(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 095
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/6/28261

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE360.151	24/06/2005	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0226/2005	04/07/2005	
Avis de la commission	JURI	PE360.233	04/07/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0294/2005 JO C 157 06.07.2006, p. 0406-0464 E	07/07/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2005)0200	19/05/2005	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
OS	Document annexé à la procédure	N6-0017/2005 JO C 218 06.09.2005, p. 0006-0010	15/06/2005	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2006/0230
JO L 082 21.03.2006, p. 0014-0019 Résumé

Accord CE/Canada: transport aérien et respect de la vie privée, transfert des données sur les informations anticipées sur les voyageurs (API) et sur les dossiers passagers (PNR)

2005/0095(CNS) - 18/07/2005 - Acte final

OBJECTIF : conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et le gouvernement du Canada

sur le traitement des données IPV/DP.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2006/230/CE du Conseil.

CONTENU : le 7 mars 2005, le Conseil a autorisé la Commission à négocier, au nom de la Communauté, un accord avec le Canada concernant le traitement et le transfert par les transporteurs aériens à destination de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) des données relatives aux informations préalables sur les voyageurs (IPV) et aux dossiers passagers (DP).

L'accord a pour objet d'assurer que les données IPV/DP des personnes effectuant des voyages admissibles sont fournies dans le plein respect des droits et des libertés fondamentaux, et notamment le droit au respect de la vie privée. Un voyage admissible est un déplacement par un transporteur aérien depuis le territoire d'une Partie vers le territoire de la Partie demanderesse.

L'accord entre la Communauté européenne et le gouvernement du Canada sur le traitement des données IPV/DP est approuvé au nom de la Communauté.

Accord CE/Canada: transport aérien et respect de la vie privée, transfert des données sur les informations anticipées sur les voyageurs (API) et sur les dossiers passagers (PNR)

2005/0095(CNS) - 19/05/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et le Canada sur le traitement des données relatives aux informations anticipées sur les voyageurs (API)/dossiers passagers (PNR).

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : la proposition invite le Conseil à autoriser la conclusion d'un accord avec le Canada pour le traitement et le transfert des données relatives aux informations anticipées sur les voyageurs (API) et aux dossiers passagers (PNR) pour les voyages par transporteurs aériens entre l'UE et le Canada. Elle vise à assurer le respect des droits et libertés fondamentaux, et notamment le droit au respect de la vie privée, tout en soutenant la lutte contre le terrorisme et les délits graves de nature transnationale. Le Conseil de l'Union européenne a adopté une série de directives de négociation et a autorisé la Commission à négocier un tel accord le 7 mars 2005.

L'accord international proposé ne crée aucune obligation supplémentaire. Il jette plutôt les bases juridiques communautaires prévoyant le respect, par les transporteurs aériens exploitant des voyages depuis l'UE vers le Canada, des obligations canadiennes existantes de traitement et de transfert des données API/PNR à l'autorité canadienne compétente, l'ASFC. Il permet en outre à d'autres autorités compétentes de part et d'autre d'être nommées ultérieurement avec l'accord mutuel des parties. Étant donné que l'accord proposé ne crée aucune obligation supplémentaire et que des mesures urgentes sont nécessaires sur la base des lignes directrices établies, l'accord proposé n'a pas fait l'objet d'une évaluation d'impact.

Accord CE/Canada: transport aérien et respect de la vie privée, transfert des données sur les informations anticipées sur les voyageurs (API) et sur les dossiers passagers (PNR)

2005/0095(CNS) - 07/07/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Avec 321 voix pour, 53 contre et 192 abstentions, le Parlement a adopté le rapport de Sophia **IN'T VELD** (ADLE, NL). Ce dernier propose de rejeter la décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord UE-Canada sur l'utilisation des données personnelles fournies par les compagnies aériennes aux autorités frontalières.

Les députés ont estimé que la signature de cet accord devrait être suspendue jusqu'à ce que la Cour de justice ait émis un avis sur la compatibilité de la législation américaine avec les lois de protection des données de l'UE. Le Parlement a également affirmé que ce type d'accords devait être discuté dans le cadre de la procédure d'avis conforme au lieu de consultation comme c'est le cas aujourd'hui. Les députés ont néanmoins estimé que l'accord constituait un "équilibre acceptable " entre le besoin de sécurité des vols et la protection des données à caractère personnel.